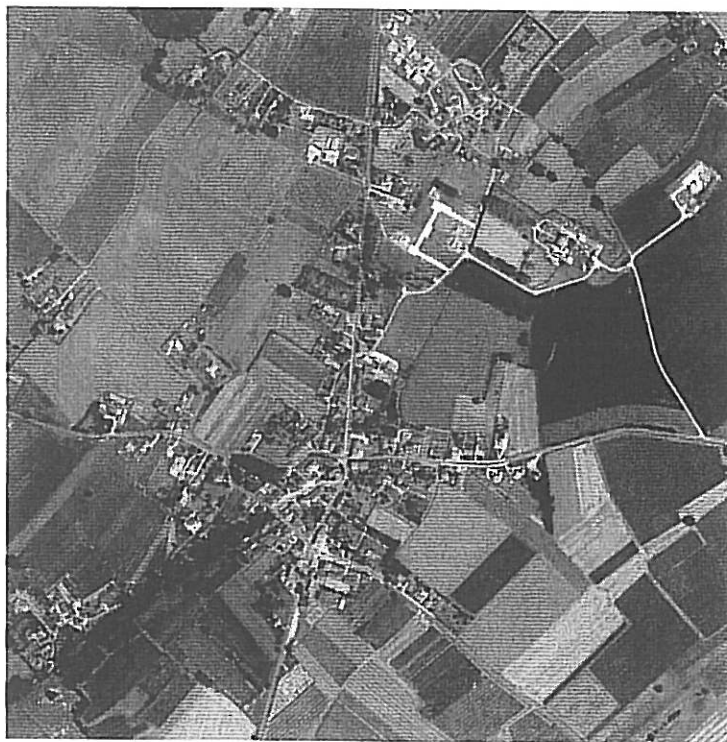


PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de **TESSON**



PIECE N° 5^e

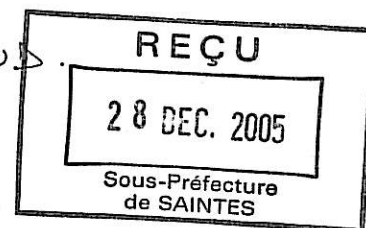
ANNEXES SANITAIRES

POS	Prescrit	Arrêté	Publié	Approuvé
ELABORATION	28.11.1983	29.07.1985	02.01.1986	24.07.1986
PLU	Prescrit	Arrêté	Approuvé	
REVISION (POS/PLU)	27.01.2003	25.03.2005	19.12.2005	

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du
19 DEC. 2005, approuvant le dossier PLU.



Le Maire, G. BOIREAU



ARCHITECTURE & PAYSAGES

URBANhymns

Place du Marché - 17610 SAINT-SAUVANT
tel : 05 46 91 46 05 - fax : 05 46 91 41 12
uh@9business.fr

Commune de **TESSON**

1- ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La commune de Tesson est entièrement alimentée en eau par le Syndicat Départemental. L'exploitation est assurée par la RESE.

L'eau distribuée sur la commune de Tesson provient d'un captage situé à La Jard sur la commune.

Il convient de rappeler que le débit moyen de la source captée a été évalué à 150m³/h et que le débit instantané de pompage est de 200m³/h.

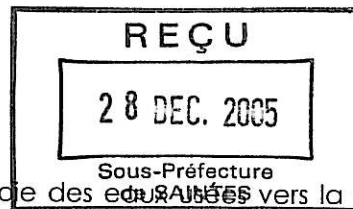
2 - ASSAINISSEMENT

La commune de Tesson dispose d'un plan de zonage d'assainissement élaboré en mars 1998 mais non approuvé. Celui-ci a fait l'objet d'une actualisation en fonction du PLU.

Le réseau d'assainissement collectif dessert une grande partie de l'habitat de la commune. Il se déploie de Chadennes au Nord de la commune, dessert le bourg de Tesson et s'achemine vers le hameau de Chez Sorignet. Au total 8 poste de refoulement permettent l'évacuation des eaux usées vers Chez Sorignet.

Concernant le bourg de Tesson, le réseau comprend :

- environ 3300 mètres de réseau gravitaires ;
- 1200 mètres de réseau de refoulement ;
- 2 postes de refoulement au Sud du bourg permettent le renvoi des eaux usées vers la station de lagunage de Chez Sorignet. C'est une station de type « lagune », initialement prévue pour 700 équivalents-habitants.



Concernant le hameau de Chez Sorignet, le réseau comprend 280 mètres environ de réseau gravitaire.

La capacité mise en œuvre par la première tranche de construction est de 350 équivalents-habitants. La surface du bassin est de 3500 m².

Conformément au rapport de visite de l'exploitant (R.E.S.E.), la construction de bassins supplémentaires a été réalisé pour parfaire le traitement de finition et une modification du circuit hydraulique serait à envisager.

L'état actuel de l'assainissement autonome, pour le reste de la commune, peut être résumé de la façon suivante (ces renseignements proviennent de questionnaires distribués à la population non raccordée : 60% de réponse):

- les habitations les plus récentes (après 1982) présentent un système conventionnel : une fosse toutes eaux qui collecte les eaux ménagères et les eaux vannes suivie de drains enterrés. Ce système représente 30% des réponses ;
- les eaux ménagères : 32% des eaux ménagères sont directement évacuées dans un fossé, un puits perdu, sans aucun traitement. 30% des

eaux ménagères transitent au préalable dans un bac dégraisseur ;

- les eaux vannes : 33% sont collectées dans une fosse étanche et 30% dans une fosse septique.

Les systèmes autonomes actuels présentent parfois un mauvais fonctionnement : obstructions, stagnations, odeurs. Ils sont localisés dans les hameaux suivants : Chez Bouquet, La Pierrière, Chez Faure et l'Avenue de Saintonge.

Rappelons que d'après l'étude du zonage d'assainissement, certains villages présentent des sols d'aptitudes peu favorables à l'assainissement autonome. C'est le cas de Chez Charraud, de Chez Lamy, de la partie Nord du village de Chez Faure, le Sud de Chez Gachet et le Nord de Chez Bouquet.

Précisons que ces villages n'offrent pas de grandes possibilités d'extensions de l'habitat et que les nouvelles constructions peuvent être réalisées sur des terrains de tailles relativement importante.

Le reste des villages ne présente pas de contraintes particulières

3- ORDURES MENAGERES

c) Le réseau de collecte des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères est assurée par la Communauté de Communes du Canton de la Saintonge Viticole. Le ramassage sur la commune de Tesson a lieu une fois par semaine.

Les ordures sont traitées à l'usine d'incinération de Brasseau à Saintes-Chermignac.

Le ramassage du verre est pris en charge par la commune de Tesson pour être acheminé à Cognac.

La Communauté des communes du canton de Gémozac a mis en service à la fin de l'année 1998 deux déchetteries communautaires. Les lieux d'implantation sont les communes de Gémozac et de Montpellier de Médillan.

Précisons la mise en place sur la commune du tri sélectif depuis 2002.



PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de **TESSON**



PIECE N° 5a

PLAN DES RESEAUX

POS	Prescrit	Arrêté	Publié	Approuvé
ELABORATION	28.11.1983	29.07.1985	02.01.1986	24.07.1986
PLU	Prescrit	Arrêté	Approuvé	
REVISION (POS/PLU)	27.01.2003	25.03.2005	19.12.2005	

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du
.....11.09.2005....., approuvant le dossier PLU.

Le Maire,



G. BOIREAUD



Place du Marché - 17610 SAINT-SAUVANT
tel : 05 46 91 46 05 - fax : 05 46 91 41 12
uh@9business.fr

Commune de TESSON

COMMUNE
de
TESSON

PLAN LOCAL D'URBANISME

RESEAU D'EAU POTABLE
AU 1/5000



PIECE N°5a

P.O.S.	PRESCRIT	ARRETE	PUBLIE	APPROUVE
ELABORATION	28/11/1983	29/07/1985	02/01/1986	24/07/1986

P.L.U.	PRESCRIT	ARRETE	APPROUVE
REVISION du POS en vue de le transformer en PLU	27/01/2003	25/03/2005	19/12/2005

VU POUR ETRE ANNEXE A LA DECISION MUNICIPALE
EN DATE DU : 19 DEC 2005



Etudié par :
URBANhymns
Place du Maréchal - 17910 SAINT-SALVANT

LA NATURE ET LA POSITION DES CONDUITES SONT DONNEES A TITRE INDICATIF
L'EXPLOITANT DEVRA ETRE CONSULTE AVANT TOUTE ETUDE OU TRAVAUX

- Ø 50 et < 50

Ø 60

Ø 80

Ø 100

Ø 125

Ø 150

Ø 175

Ø 200

Ø 250

Ø 300

Ø autre, inconnu

Ø 400 et >
-
- Captage désaffecté

Captage en service

Station de pompage

Réservoir tour

Réservoir au sol

Robinet vanne

Vidange - purge

Ventouse

Poteau incendie

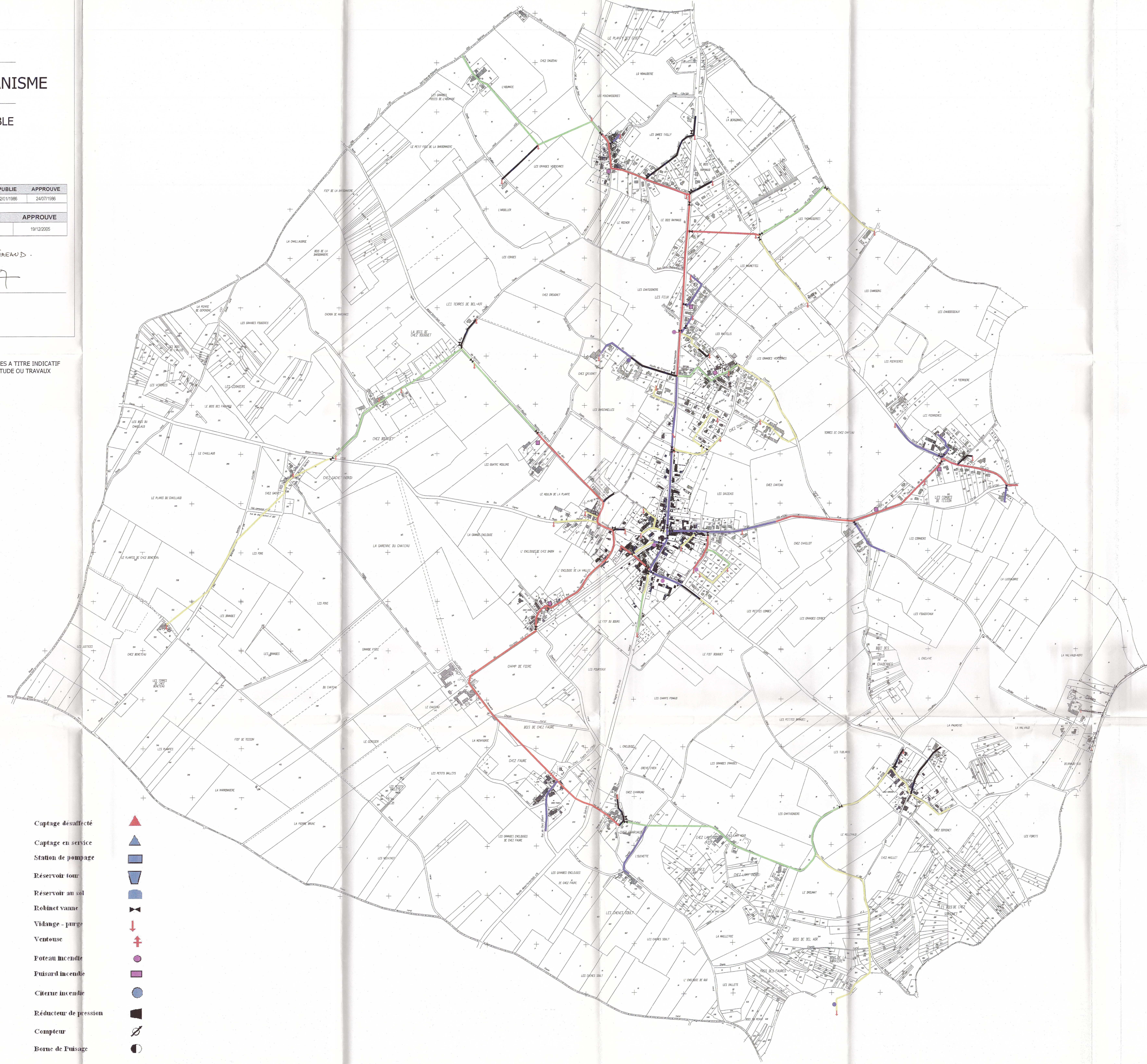
Puisard incendie

Cherne incendie

Réducteur de pression

Compteur

Borne de Puissance



COMMUNE
de
TESSON

PLAN LOCAL D'URBANISME

RESEAU D'ASSAINISSEMENT
AU 1/5000

REÇU

2 8 DEC. 2005

Sous-Préfecture
de SAINTES

PIECE N°5a

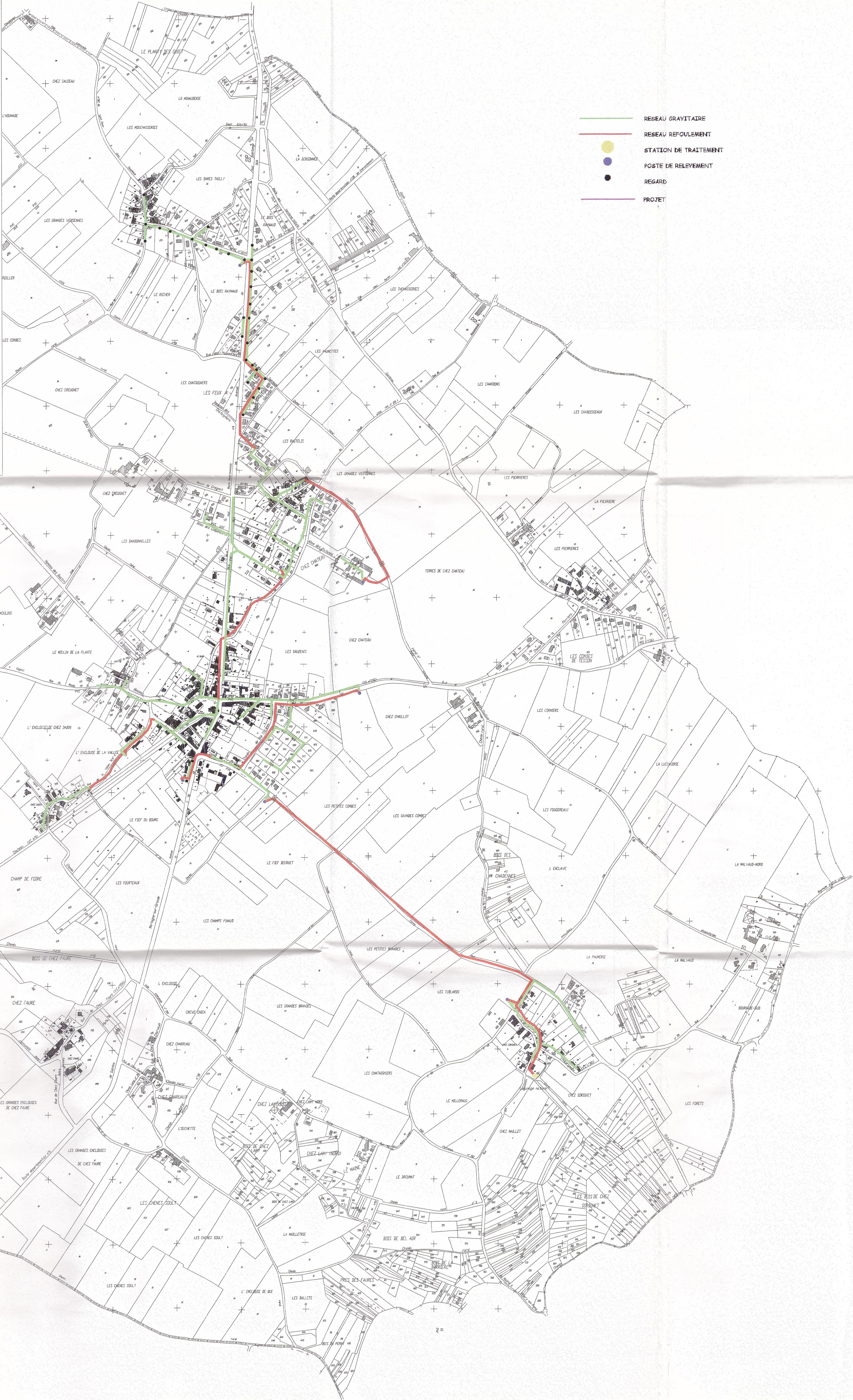
P.O.S.	PRESCRIT	ARRETE	PUBLIE	APPROUVE
ELABORATION	28/11/1983	29/07/1985	02/01/1986	24/07/1986

P.L.U.	PRESCRIT	ARRETE	APPROUVE
REVISION du POS en vue de le transformer en PLU	27/01/2003	25/03/2005	19/12/2005

VU POUR ETRE ANNEXE A LA DECISION MUNICIPALE
EN DATE DU: 19 DEC 2005



Etudié par:



- RESEAU GRAVITAIRE
- RESEAU REFOULEMENT
- STATION DE TRAITEMENT
- POSTE DE RELEVEMENT
- REGARD
- PROJET